

# Compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2020

**Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et demande aux membres présents de se lever et d'observer une minute de silence afin de rendre hommage à Jean-Claude CARRETTE, conseiller municipal décédé le 30 novembre 2020.**

## Délibérations

### Télétravail pour le service administratif :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avis favorable a été émis par le centre de gestion pour mettre en place le télétravail au sein du service administratif.

Après avoir énuméré les raisons de cette demande (crise sanitaire, gestion de dossiers demandant de l'attention et de la concentration, comme la comptabilité, élaboration des budgets, la rédaction des actes administratifs etc...) Monsieur le maire demande l'autorisation à son conseil municipal de permettre au service administratif de travailler au maximum deux demi-journées par semaine en télétravail, à partir janvier 2021. Il précise que le télétravail sera réalisé pendant les heures de fermeture du secrétariat.

Après concertation le conseil municipal accepte cette demande.

### Travaux élagage peuplier aux abords de l'étang :

Considérant que les arbres aux abords de l'étang communal sont devenus dangereux, trois entreprises ont été consultées pour effectuer les travaux d'élagage.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal :

- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer le devis de l'entreprise D'arbre en arbre pour un montant de 2 634.00 € TTC.
- Demande à Monsieur le Maire de faire un arrêté d'interdiction de circulation le jour de la réalisation des travaux,
- Demande à Monsieur GRISON Jean Michel, adjoint au maire de suivre les travaux,

### Investissement 2021 : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### SIDELC :

Monsieur le Maire a rencontré le SIDELC au sujet de la sécurisation du poste route de la Marolle, il explique que des travaux d'enfouissement des réseaux vont être réalisés, et que les poteaux sur lesquels se trouve l'éclairage public vont disparaître.

Le SIDELC propose à la commune de profiter de ces travaux afin de refaire le réseau de l'éclairage public de la route de la Marolle.

Le coût de ce dossier s'élèverait à environ 16 065.60 € déduction faite des diverses subventions pour la pose de 8 mats en ampoules LED. Après délibération le conseil accepte cette proposition et précise que celui-ci sera budgété sur 2021.

**Installation d'une borne Wifi Touristique au gîte** : par délibération n°2020-47, le conseil municipal avait accepté une étude pour la mise en place d'un réseau touristique dans le gîte communal.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet et l'estimation de ce dossier, il précise qu'il est prévu d'installer trois bornes : deux à l'intérieur du gîte et une à l'extérieur en prévision de la future aire de camping-car.

Cout des travaux investissement :

1/ Equipement investissement : cout total s'élève 3 556.29 € HT, le montant restant à la charge de la commune est de 1 503.09 € HT.

2 / Subventions 2 053.20 € : subvention plafonnée à 3 300 € HT, répartie par 25 % par la région, 25 % par le département, 25 % par la communauté de commune et les reste par la commune.

3 / Service maintenance : dépenses de fonctionnement à prévoir par an un montant de 372.67 € TTC

Après délibération le conseil accepte cette proposition et précise que celui-ci sera budgété sur 2021.

### **Noël des personnes de plus de 70 ans :**

Comme chaque année la municipalité offre aux personnes de plus de 70 ans, un bon d'achat en fin année. Cette année le montant sera de 25 € à valoir chez les commerçants jusqu'au 31 janvier 2020.

Petite nouveauté cette somme sera répartie en 3 bons distincts.

### **Questions diverses :**

Communautés de communes de la Sologne des Etangs a créé deux nouvelles commissions et demande des référents par commune :

- Pour la commission communication le référent sera Hubert Azemard,
- Pour les diverses manifestations les référents seront Grison Jean Michel et Coudray Eric

**Manifestation canine** : Si les conditions sanitaires le permettent, M JUMEAU souhaite refaire une manifestation canine aux abords de l'étang. La date prévisionnelle serait le 01 mai 2021.

### **PPMS école : Commission école**

La commission école informe les membres du conseil municipal qu'elle travaille sur le dossier de mise en place d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour l'école. Une première entreprise a été consultée, la commission souhaite voir si d'autre solution que celle proposée pourrait être envisagée. Des dossiers de demandes de subventions devront être déposés avant la mise en place de ce système, prévision budget 2021-2022.

**Permanence élus des samedis** : depuis septembre les élus vous proposent des permanences le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois. Le nombre de personnes venant aux permanences étant faible, il a été décidé de faire qu'une seule permanence en mairie le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois. Un calendrier 2021 sera diffusé au tableau d'affichage de la mairie, sur le site internet et dans le prochain bulletin. Les élus restent disponibles sur rendez-vous les 3<sup>èmes</sup> samedis.

La prochaine permanence aura lieu le 06/02/2021.

### **Busage chemin des Robardières :**

Il a été demandé au département le remplacement de la buse d'accès au chemin des Robardières, celui-ci ayant refusé de prendre en charge ces travaux, le conseil municipal décide de les reporter au budget 2021.

### **Commerces :**



Début décembre la boulangerie a été reprise par M et Mme VACHER et la boucherie par Mr et Mme BRUNEAU, nous leur souhaitons une bonne réussite.

**Boulangerie** : ouverte lundi, jeudi vendredi et samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h30, le mardi 7h30 à 12h30  
Fermée le mercredi.

Dépôt de pain à l'épicerie le mercredi sur commande

**Boucherie** : ouverte tous les matins du mardi au dimanche de 08h00 à 13h00, fermée le lundi.



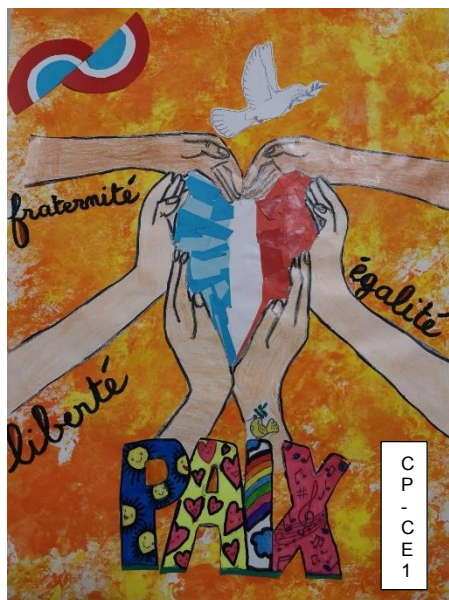
**Ecole :** Suite à l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre dernier, l'école de Montrieux-en-Sologne a travaillé autour des valeurs de la République.

Afin d'aborder ce sujet avec les enfants, la classe de maternelle a commencé par la lecture d'un album sur la différence. A la suite de cette lecture, un échange a été fait sur la différence, l'égalité, le vivre ensemble et la fraternité. Pour illustrer ces échanges, les enfants ont réalisé une œuvre commune.

Ce travail a été proposé au concours d'arts plastiques organisé en vue de trouver une illustration aux cartes de vœux 2021 de la Préfecture de Loir-et-Cher et de la Direction académique de Loir-et-Cher. Le thème retenu cette année était « la fraternité ».

La maîtresse vient de nous annoncer que le travail des enfants de petite, moyenne et grande section a remporté le concours. Leur production collective a séduit le jury et sera reproduite afin d'illustrer les cartes de vœux loir-et-chériennes !

Un grand bravo à eux !



Bravo également aux grands de la classe de CP et CE1 qui ont également participé au concours.

Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Suite aux restrictions sanitaires imposées par la Covid, nous avons le regret de vous informer qu'il n'y aura pas de vœux en janvier, le conseil municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous,



